

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1349

présenté par

M. Touraine, Mme Bagarry, Mme Brulebois, Mme Bureau-Bonnard, Mme Charvier, Mme Clapot,
Mme Degois, M. Fugit, Mme Granjus, Mme Gregoire, M. Paris, Mme Josso et Mme Brugnera

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.